

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°82/2023

OBJET : CULTURE : Demande de subvention auprès du Département au titre des manifestations culturelles 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'octobre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de *Monsieur Robert NARDELLI*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Philippe MINEUR/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Nathalie DIGANI par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Michaël TRUCCHI, Romain BIANCHI, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Xavier JARJANETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il indique que le coût total estimé de ces manifestations en 2024 se monte à **CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (52 800,00 €) TTC.**

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier du Département.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé à cet effet le plan de financement suivant :

Conseil départemental	31 680.00
Part Commune	21 120.00
TOTAL	52 800.00 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AR Prefecture

006-210600540-20231027-82-DE
Reçu le 27/10/2023

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, ou son représentant à solliciter la participation financière du Département, pour les manifestations culturelles prévues à Drap en 2024 et approuve le plan de financement proposé ci-dessus :

Budget des manifestations culturelles 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Réception	2 000 €		
Communication	3 500 €	Subventions Conseil Départemental	
Frais administratifs	800 €	Participation Communale	
location	2 500 €		
Rémunération des personnels	18 500 €		
Charges sociales	6 500 €		
Prestations	19 000€		
TOTAL	52 800 €	TOTAL	52 800 €

En conséquence, **il est décidé** en Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès de la Région et du Département concernant la programmation relative à l'année 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

Fait et délibéré à Drap le 27 octobre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 27/10/2023
Affichage en mairie le : 31/10/2023

